



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Rochois

L'an deux mille quinze, le quinze du mois de Décembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays Rochois s'est assemblé à la Maison des Associations sur la commune d'Arenthon, sous la présidence de Monsieur Marin GAILLARD - Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 8 décembre 2015

Nombre de délégués : \* En exercice : 38 \* Présents : 28 \* Représentés : 08 \* Votants : 36

Secrétaire de séance : Mme Franca VIVIAND

### Etaient présents avec voix délibérative :

AMANCY	M. ROSNOBLET - Mme ROCH C. - M. VILLIERS
ARENTHON	Mme COUDURIER - M. MOENNE
CORNIER	M. ALLARD - Mme VIVIAND
ETEAUX	M. RATSIMBA - M. GAILLARD B.
LA CHAPELLE	Mme LEFEVRE
LA ROCHE	M. FLAMMIER - Mme COTTERLAZ-RANNARD - M. DEPREZ - M. DESCHAMPS-BERGER - Mme GENAND - M. GEORGET - Mme GIRAUD - M. THABUIS
ST LAURENT	MM. BOUQUERAND - MARGOLLIET
ST PIERRE	M. GAILLARD - Mme BOUVIER - MM. BUFFLIER - DUJOURD'HUI - GONON - Mme PAGET
ST SIXT	M. HARMAND - Mme MOURER

Ont donné pouvoir : M. VELLUZ - Mme CAMER - M. MARMOUX - Mme DEMURE - M. DUPONT -  
M. LAMOUILLE - Mme ROCH S. - Mme MONTESSUIT

Excusés : Mme GREGGIO - M. MAURE

<b>Délibération n° 2015-111</b>	<b>FINANCES Tarifs 2016 - Redevances - Budget ASSAINISSEMENT (HT)</b>
-------------------------------------	---

Monsieur le Président expose qu'en accord avec la commission Environnement, le Bureau des Maires a proposé que les tarifs de la redevance assainissement demeurent inchangés pour l'année 2016.

	TARIFS 2015					PROPOSITIONS 2016					
	Part Fixe h.t.	Part variable h.t.	Part fixe Ttc	Part variable Ttc	AUTRES TARIFS	Part Fixe h.t.	Part variable h.t.	Part fixe Ttc	Part variable Ttc	AUTRES TARIFS	
<b>PARTIE REDEVANCE</b>											
. Redevance assainissement non collectif	45,00 €	supprimé	49,50 €	supprimé		45,00 €	supprimé	49,50 €	supprimé		Tva à 10 %
. Redevance assainissement collectif	50,00 €	2,00 €	55,00 €	2,20 €		50,00 €	2,00 €	55,00 €	2,20 €		Tva à 10%
<b>AUTRES PRESTATIONS SOUMISES A TVA</b>											
. Travaux de branchement à l'égout					1 086,96 €					1 086,96 €	Tva à 20%
. Installation de pompe de relevage pour raccordement au réseau public					836,12 €					836,12 €	Tva à 20%
. Contrôle des installations d'assainissement privées					95,00 €					95,00 €	Tva à 20%
. Traitement matières de vidanges extérieures à la CCPR					50,00 €					50,00 €	Tva à 20%

Le Conseil,

Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve les propositions de redevances 2016 - Budget ASSAINISSEMENT - présentées ci-dessus.
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document relatif à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à La Roche sur Foron,  
Le 15 Décembre 2015

Le Président,  
M. GAILLARD

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous-Préfecture  
le .....**2.2.DEC.2015**.....  
Publié et notifié le .....**2.2.DEC.2015**.....

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre une décision du conseil communautaire pendant un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.